


**1993-2013: MÉTAMORPHOSES DES DROITS DU PATIENT**

Dominique Manai  
Professeure Faculté de droit, UNIGE  
20 septembre 2013

- Années 70: naissance des droits du patient
  - Droit fondamental à la liberté personnelle (art. 10 Cst)
  - Protection de la personnalité (art 28ss CC)
  - Lois cantonales de santé publique
  
- Années 90: maturité des droits du patient
  - Enracinement dans la Constitution fédérale
  - Développement dans la législation fédérale



## EVOLUTION DES DROITS DU PATIENT

- 1. Harmonisation législative de certains droits du patient
- 2. Renforcement du droit à l'autodétermination du patient
- 3. Droits du patient suisse propulsés sur la scène internationale

3

## HARMONISATION LEGISLATIVE DE CERTAINS DROITS DU PATIENT

- 17 mai 1992: adoption de l'article 24 *novies* Cst (actuel 119 Cst)
  - 18 décembre 1998: Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA)
    - Révision partielle en cours:
      - autorisation du DPI à des conditions restrictives
      - possibilité de développer jusqu'à 8 embryons
      - possibilité de conserver les embryons
  - 19 décembre 2003: Loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (LRCS)
    - Evaluation de la loi (rapport 28.01.2011):
      - cadre juridique équilibré et solide
      - non utilisation d'embryons disponibles pour la recherche
      - sort des ovules imprégnés surnuméraires ?

4

## HARMONISATION LEGISLATIVE DE CERTAINS DROITS DU PATIENT

- 8 octobre 2004: loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH)
  - Rapport de la CEAGH (21.02.2013):
    - extension du champ d'application à toutes les analyses génétiques
    - réglementation de la conservation des données
    - régler dans une ordonnance l'interdiction des tests commerciaux et punir l'utilisation de tests sur des personnes mineures ou incapables de discernement, sur des embryons/foetux, sur des tiers sans leur consentement éclairé.

5

## HARMONISATION LEGISLATIVE DE CERTAINS DROITS DU PATIENT

- 7 février 1999: adoption de l'article 119a Cst
- 8 octobre 2004: Loi sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (LTx)
  - Révision partielle en cours:
    - préciser le moment auquel s'adresser aux proches
    - consentement des proches quant aux mesures médicales préliminaires
    - améliorer la protection financière du donneur
    - extension de l'attribution d'organes aux frontaliers et les membres de leur famille

6

## HARMONISATION LEGISLATIVE DE CERTAINS DROITS DU PATIENT

- 17 décembre 2004: loi sur les conditions et la procédure régissant la stérilisation de personnes
- 7 mars 2010: adoption de l'article 118b Cst
  - 30 septembre 2011: loi relative à la recherche sur l'être humain
    - Protection particulière des personnes vulnérables
    - Droit à l'autodétermination bio-matérielle
    - Consentement général pour la réutilisation du matériel biologique et des données génétiques anonymisées + révision de l'art. 321bis CP
- Garantir les droits du patient = devoir professionnel du soignant (art. 40 let c loi fédérale sur les professions médicales, 23 juin 2006)

7

RENFORCEMENT DU DROIT À  
L'AUTODÉTERMINATION DU PATIENT

- Arrêt Tribunal fédéral, 20 février 1940 (ATF 66 II 34):  
consentement libre et éclairé du patient
- Renforcement contemporain
  - Droit à l'intégrité corporelle
  - Droit à l'autodétermination informationnelle

8

## RENFORCEMENT DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PATIENT

## ○ Droit à l'intégrité corporelle

- Droit du patient mineur capable de discernement (arrêt TF 2 avril 2008, 2C\_5/2008)
- Délai de réflexion raisonnable entre l'information et la décision (arrêt TF 28 avril 2003, 4P-265/2002)
- Directives anticipées (art. 370 – 373 CC)
- Droit des proches (art. 374 et 378 CC)
- Droit au changement de genre (avis de droit du 01.02.2012 de l'OFEC)

9

## RENFORCEMENT DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PATIENT

## ○ Droit à l'autodétermination informationnelle

- Droit à l'accès du dossier médical (art. 8 LPD)
- **Projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient (29 mai 2013, LDEIP)**
  - **Consentement du patient à l'établissement d'un dossier électronique**
  - **Consentement présumé que les soignants saisissent les données + droit d'opposition**
  - **En cas d'urgence, possibilité d'accès au dossier sans le consentement du patient**

10

## LES DROITS DU PATIENT SUISSE PROPULSÉ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

- 28-30 mars 1994, Charte d'Amsterdam: Déclaration de l'OMS sur la promotion des droits du patient en Europe
- 4 avril 1997: Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine
- 12 janvier 1998: protocole additionnel portant sur l'interdiction du clonage d'êtres humains
- 24 janvier 2002: protocole additionnel sur la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine
- 25 janvier 2005: protocole additionnel sur la recherche biomédicale
- 27 novembre 2008: protocole additionnel sur les tests génétiques à des fins médicales

11

## LES DROITS DU PATIENT SUISSE PROPULSÉ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

- Déclarations de l'Unesco
  - 1997: Déclaration universelle sur le génome et les droits de l'homme
  - 2003: Déclaration internationale sur les données génétiques
  - 2005: Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme
- 26 octobre 2012: Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne

12

## LES DROITS DU PATIENT SUISSE PROPULSÉ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

- Le patient suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme
- 8 janvier 2009: Schlumpf c. Suisse (requête n° 29002/06)
- 20 janvier 2011: Haas c. Suisse (requête n° 31322/07)
- 14 mai 2013: Gross c. Suisse (requête n° 67810/10)
- 26 mars 2013: Rappaz c. Suisse (requête n° 73175/10)

13

## POUR CONCLURE

- Ecllosion d'un biodroit
- Le quotidien de la relation thérapeutique n'a pas retenu l'attention du législateur fédéral
- Renforcement du droit à l'autodétermination du patient
- Perte progressive de la maîtrise de ses données sensibles
- Développement des droits du patient sur la scène internationale
- Judicialisation des droits du patient
- **Vers une harmonisation juridique de la relation patient-médecin**
- **Vers une harmonisation de la mise en œuvre des droits du patient par des voies extra-judiciaires**

14